

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

NOUVELLE LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Je commence par une remarque importante ou même fondamentale. Si la direction et l'esprit de l'Université n'excitaient pas, chez les parents religieux, de vives craintes sur la conservation de la foi et des mœurs de leurs enfants; si les doctrines professées par des écrivains qui exercent un immense ascendant au sein de cette institution ne devaient pas produire chez les jeunes gens qu'on lui confie une lamentable confusion d'idées, source infail- lible des plus grands dérèglements dans la conduite morale; si les catholi- ques, et en général les gens de bien étaient tranquilles sur ces inconvénients énormes, personnes n'aurait réclamé ou ne réclamerait. Du moins les plain- tes seraient rares. Les hommes instruits et judicieux blâmeraient, à la vérité, des méthodes qui, à force d'accumuler dans l'esprit des enfants mille choses disparates, laissent dans la réalité leurs têtes vides, ou, ce qui est pire, plei- nes de connaissances tronquées et confuses. Mais enfin les vertus seraient sauvées; on ne bénirait pas l'Université, mais on la souffrirait; les chaînes du monopole paraîtraient moins pesantes, parce que du milieu de leurs étroin- tes sortirait une foi sincère, éclairée et ferme, accompagnée de quelques litté- rature, de l'habitude du travail et des connaissances les plus essentielles.

Telle est la disposition des catholiques du royaume. Mais ils réclament soit par eux-mêmes, soit par l'organe de leurs pasteurs; mais ils demandent vivement qu'il leur soit permis de donner à leurs enfants des maîtres de leur choix, parce qu'ils sont convaincus que notre corps enseignant n'offre, en général, aucune sûreté pour les sentiments religieux des jeunes gens commis à ses soins. Voilà leur pensée, et, si elle est fondée, c'est une effroyable ty- rannie et une violation ouverte et révoltante de la Charte, qui assure à tous la liberté de conscience et des cultes, que de refuser leur demande.

C'était donc sur ce point que MM. les rapporteurs devaient porter la lu- mière avec le plus de sollicitude et de zèle. Ils devaient, et au fond c'était la presque toute leur mission, prouver par des faits, si cela était possible, aux catholiques, aux chrétiens, que leurs craintes étaient imaginaires et que l'U- niversité n'était pas l'inévitable tombeau de toute conviction religieuse et des grands et précieux effets qui en résultent. Or, en a-t-on usé ainsi? A- t-on donné cette satisfaction à des millions de Français? Écoutez: On n'a point fait d'enquête; on n'avait point de mission pour cela! C'est la déclara- tion que M. Thiers a faite à la Chambre. Mais quoi! dans une affaire où il s'agissait de savoir si notre jeunesse était nourrie de ces hautes pensées qui sont le fruit le plus pur de la raison et le seul garant assuré du bonheur privé et public, ou bien si elle était infiniment plus à plaindre que les enfants des sauvages eux-mêmes, à qui on apprend du moins à craindre un Être supé- rieur et à honorer le *Grand-Esprit*, dans une telle affaire vous vous êtes char- gés de parler, de prononcer, de fixer les opinions des législateurs d'un grand peuple, sans avoir recueilli aucune connaissance authentique. On n'a point fait d'enquête! Quoi de plus incroyable et de plus affligeant! qu'on souffre une comparaison. Un magistrat fait devant ses collègues le rapport d'une affaire civile dont les suites doivent être immenses et dont la décision dé- pend de la connaissance de faits nombreux et compliqués. Ce magistrat parle longtemps et avec beaucoup d'esprit, si l'on veut. Mais on remarque dans sa harangue ces mots: On n'a rien constaté; on n'a point fait d'enquête! Ah! quel sera l'effet de ces paroles? Il est aisé de le dire. Ce cri s'élève- ra aussitôt de toutes les parties de l'auditoire indigné: Quoi! c'est avec cette légèreté que vous traitez de grands, d'énormes intérêts! C'est ainsi que vous vous jouez de la fortune des particuliers!... Je le demande, peut-on s'empêcher de faire, dans le sujet présent, une plainte semblable, en termes plus ménagés, peut-être, mais avec une douleur et une tristesse mille fois plus profondes! Hélas! Il s'agit ici de l'accomplissement universel du devoir le plus sacré et tout à la fois de la fortune et de tout l'avenir de la France.

On m'opposera peut-être que M. Thiers a fait venir des maîtres de pen- sion séculiers et même ecclésiastiques, qu'il les a interrogés et qu'il a mis à profit leurs renseignements. La réponse est aisée. Il n'y a personne qui ne voie que vouloir fonder sur le résultat de quelques courts entretiens avec un très petit nombre de personnes la décision de l'une des plus grandes af- faires qui ait été agitée chez un peuple, c'est une prétention insoutenable et qui n'a même rien de sérieux, surtout dans le cas présent. Car, sans m'arrêter à faire observer que des hommes de qui l'Université tient dans ses mains toute l'existence et toute la fortune, n'ont pu s'expliquer sur son comp- te qu'avec de forts grands ménagements et une extrême réserve, sans rap- peler qu'une de ces personnes consultées a désavoué publiquement le sens

donné par M. Thiers à ses observations, il est visible que les maîtres de pen- sion dont il s'agit, résidant à Paris ou dans les environs, n'ont pu parler perti- nemment de ce qui est étranger à cette sphère, ni rapporter mille particu- larités et mille faits concernant tant d'écoles universitaires répandues sur la surface d'un royaume aussi vaste que le nôtre.

Que s'ensuit-il! c'est que le rapport de M. Thiers (et ceci peut s'éten- dre à celui de M. le duc de Broglie) n'a aucune base authentique dans une enquête régulière, et qu'il ne tire qu'un appui très fragile des informations privées. Autre conséquence irrécusable. M. Thiers, à défaut d'une con- naissance positive des faits, n'a pu avoir d'autre règle que ses conjectures, et impressions qui lui sont propres et sa manière habituelle de voir les choses. Assurément il ne trouvera pas mauvais que je rappelle ici que son admira- tion pour Voltaire va presque jusqu'à la passion. Rien n'est plus notoire. D'ailleurs, son rapport seul en est la preuve. On voit qu'il est singulière- ment enclin à déprimer les ministres de la religion. Il insinue très claire- ment que les évêques ont été imprudents, violents, presque factieux dans leurs réclamations, comme si notre dévouement à la religion et même à la patrie ne nous faisait pas un devoir de jeter un cri d'alarme à l'apparition d'un danger qui peut entraîner la ruine de l'une et de l'autre. Il blâme les adhésions du clergé du second ordre, lequel avait été provoqué et comme interpellé du haut d'une tribune législativo, et dont l'intime et admirable union avec ses chefs aurait été comblée d'éloges par M. Thiers lui-même, si elle avait éclaté, en pareille occasion, dans un autre corps. Enfin, l'auteur du rapport fait à la Chambre élective prononce, en termes, à la vérité, moins méprisants que ceux qui ont été employés sur le même sujet par M. de Broglie, prononce, dis-je, que les études dirigées par les ecclésiastiques sont très faibles et très mauvaises, ce qui est absolument contraire à la vérité et d'ailleurs fort peu croyable dans la bouche de ces deux hommes d'Etat, puis- qu'il n'y a point eu d'enquête.

J'ajoute à ces indices ces mots que M. Thiers a proférés, il y a quelques mois, au sein d'une honorable commission: *Dieu veuille, s'il veut encore un Voltaire, qu'il ait autant de bon sens et d'esprit.* D'après ces paroles, M. Thiers ne peut être que très disposé à se rendre l'imitateur du philosophe de Ferney, autant qu'un homme d'un talent si extraordinaire peut être imité. Or, dire qu'un discours ou un exposé où la religion est mêlée a été écrit suivant la manière et l'esprit de celui qui répétait souvent à ses amis: *Ecra- sons l'infâme*, c'est indiquer assez le degré de confiance que cette œuvre doit raisonnablement faire naître. Non, je ne blesserai pas sans doute les convenances en appliquant à M. Thiers un mot de Bossuet à Fénelon: *Il a de l'esprit à faire trembler.* Mais il n'en est pas moins vrai que son rapport, où brille au plus haut degré cette souplesse, cette subtilité si vantée que rien n'embarrasse et qui peut donner des couleurs à tout, il n'est pas moins vrai que ce discours, considéré quant au fond, n'a aucun poids, aucune autorité, aucune valeur. Je crois l'avoir clairement démontré.

Passons à une autre considération plus forte encore que ce qui précède. Cette nouvelle réflexion ne demandera que peu de mots par le soin que j'ai pris, dans mes lettres précédentes, d'inculquer, de répéter peut-être surabondamment des traits étonnants et nombreux des nouveaux écrits philoso- phiques.

Le chef de l'éclectisme règne en maître et en roi dans la sphère supérieu- re des études universitaires. Il y dispose des places, des honneurs, des gros traitements. Jamais potentat ne se montra plus jaloux de son pouvoir. Il ne souffre pas même l'idée qu'on puisse toucher au plus petit ornement de sa magnifique couronne. On l'a vu en dernier lieu dans la Chambre des Pairs. Or, qu'elles sont les pensées et les enseignements de M. Cousin? Ses écrits respirent, sentent le panthéisme. Jamais personne ne l'a professé dans des termes plus clairs, plus significatifs, plus évidents. Il prétend que la raison humaine est le véritable homme-dieu. Il couvre d'opprobres l'Église chrétienne en avançant que ce n'est pas l'affaire de ses ministres de savoir ce qu'ils disent ni ce qu'ils font. Dès là plus de morale, plus de religion, plus de devoir; car, que peut exiger de nos passions un dieu-matière, un sauveur, un législateur divin qui n'est qu'un fantôme et une fable?

On m'arrête ici, et l'on me dit: Prenez garde, M. Cousin a déclaré plu- sieurs fois qu'il n'était pas panthéiste, et il a témoigné dans un passage célè- bre, et même devant la Chambre, qu'il respectait, qu'il aimait le christianis- me. (Je le crois sans peine, puisqu'il a bien voulu promettre de le protéger et de l'élever plus haut; blasphème indigne, et qui suppose follement qu'une

intelligence humaine peut exhausser, porter à une perfection plus haute l'ouvrage d'un Dieu). Oui, il a protesté souvent, et surtout quand le temps le demandait, de sa parfaite orthodoxie. Mais qui pourrait se méprendre sur la valeur de ces démonstrations ? Qui ne sait que les encyclopédistes parlaient aussi en vrais chrétiens et en fermes croyants dans certains articles de leur vaste collection ? Mais ils avaient soin de placer au bas des renvois, qui indiquaient au lecteur d'autres articles où le fond de leur pensée et leur audacieuse incrédulité se montraient sans ménagement et sans voile. Qui a poursuivi avec une haine plus froide et plus profonde le christianisme que l'académicien D'Alembert ? Et pourtant ouvrez son éloge de Jean Bernoulli ; vous y lirez ces paroles : Bernoulli tenait fortement à la religion, à ces vérités nécessaires aux hommes, que Pascal a défendues, que Newton croyait et que Descartes a respectées. Ainsi s'exprimait D'Alembert. Et cependant il n'y avait pas un homme intelligent et un peu instruit des choses de son temps, qui ne sût que le célèbre géomètre était le plus zélé de l'impie voltairienne. Certains signes dont l'interprétation ne pouvait échapper qu'à des esprits simples et à des dupes, apprenaient d'ailleurs à tout le monde que ces hommages rendus dans certaines circonstances à la religion, n'étaient que des formules de cérémonies, ou qu'un langage de commande et de politique. De pareils signes, de semblables indices nous manquent-ils pour découvrir le vrai sens des livres de Cousin ? Hélas ! il ne s'en offre que de trop nombreux et de trop convaincants ! Eh ! que signifie cet inexprimable enthousiasme pour Spinoza, qu'il va presque canoniser, comme l'observe M. Gioberti ? Qui peut croire à ses protestations, quand, après les avoir faites avec grand bruit, il reproduit dans les éditions subséquentes de ses ouvrages, et sans ombre d'adoucissement ni même de palliatif, les mêmes propositions qui avaient révolté tous les esprits éclairés et tous les gens de bien ? Comment se fait-il que la plupart de ses doctrines impies se retrouvent dans les livres des professeurs ses disciples et ses amis ? Quel indice plus frappant que la déclaration que fait M. Jouffroy dans ses *Mélanges*, qu'après avoir suivi les cours de M. Cousin, il reconnut qu'il n'y avait plus rien qui fût debout dans son esprit, que sa foi, auparavant si vive, était éteinte, et qu'il ne conservait plus aucune étincelle de la lumière qui avait brillé jusque là à ses yeux, et où il trouvait tant de consolation et de charmes ? Je pourrais ajouter d'autres traits ; mais ce que je viens de dire n'est-il pas plus que suffisant pour démontrer que la philosophie prétendue de M. Cousin, de cet auteur qui a tant d'ascendant sur les maîtres et les élèves de l'Université, ne se compose en grande partie que d'erreurs trop réelles et d'impiétés aussi absurdes que subversives de tout culte, de tout ordre et de toutes vertus ?

Les cours d'histoire inconnus jusqu'à nos jours qu'on fait dans les classes inférieures, ces cours, dis-je, où le dénigrement et le ridicule sont jetés à pleines mains sur nos dogmes, sur les papes et sur les autres ministres de la religion de nos pères, présentent un danger encore plus effrayant que l'éclectisme lui-même, parce qu'ils s'adressent à des enfans dont le jugement est moins ferme et l'âge plus crédule et plus susceptible d'impressions.

Et cependant toute la jeunesse de ce royaume est forcée de suivre ces cours, inévitable principe de préventions irrégulières et déplorables qui vont se fortifier et s'enraciner au pied des chaires de la philosophie ecclésiastique.

Tel est parmi nous l'état présent des choses par rapport à l'éducation. Qui pourrait le contester ? Cette situation est intolérable. Je l'ai dit en commençant, on se résignerait à la servitude qui gêne, mais on ne peut souffrir l'impie, qui corrompt, qui aveugle, qui va chercher jusque dans le ciel l'être des êtres pour le dégrader, pour le travestir indignement, pour le livrer à l'insulte et au mépris de tout le genre humain. Voilà ce qui révolte et déssole.

On a dit, on a crié qu'un corps formé par Napoléon dans des vues personnelles, et qu'il avait au reste soumis à des conditions qu'on a bien su éliminer, perdait toute notre jeunesse, répandait sur elle à grands flots les poisons du scepticisme. On a indiqué les sources de ces erreurs lamentables ; on a désigné les livres qui contiennent et qui circulent avec autorité et privilège dans toutes les maisons universitaires. Qu'a-t-on fait ? que fait-on ? On nourrit le mal au lieu de le guérir. On ne veut pas qu'il existe dans notre patrie une seule école qui ne soit attachée par des liens de fer à ce corps, lequel, dépositaire et dispensateur en titre de ces trésors de funestes doctrines, continuera donc à régner partout, à voir tout plier et presque trembler sous son crédit immense ; à ce corps qui, par mille moyens d'action et de contrainte extérieure ou morale, fait fléchir tous les obstacles, toutes les résistances qui s'opposent à son extension, laquelle semble ne plus connaître de limites et fera tôt ou tard de ces dominateurs de pensionnats et de collèges les véritables maîtres de la France ; à ce corps qui, par son pouvoir excessif et sans contrôle, par une multitude de ressorts auxquels il donne le mouvement, par son conseil souverain, par ses recteurs, par ses inspecteurs sans nombre, pénètre en tous lieux les ordres qu'il envoie, l'esprit qui l'anime, les maximes dont il profite ; à ce corps le plus âpre et le plus habile qui fût jamais à s'assimiler tout ce qui le touche, tout ce qu'on met en rapport avec lui ; enfin, à ce corps qu'une loi inflexible rend maître absolu des cours des jeunes gens dont il ne peut point contenir les passions, et de leurs intelligences naissantes qu'il égare, qu'il affranchit de tout frein, qu'il blesse à mort.

Et d'où viennent tous ces maux ? Des doctrines. Et où sont consignées ces doctrines ? Je le répète, dans des livres qu'on ne s'est pas donné la peine d'examiner, qu'on avait sous la main, et qu'on n'a pas, à ce qu'il paraît, voulu seulement parcourir, tandis que c'était là tout le poids de la question, tant que la justification, le respect, l'impression, la conviction, source

des enseignemens de l'Université et fidèle image de son esprit, aurait pu seule justifier ou du moins excuser la confirmation du monopole et l'impitoyable refus de laisser aux pères de famille, suivant la promesse de la Charte, le choix libre des instituteurs de leurs enfans.

Que conclure de tout ceci ? C'est que dans aucun sénat, dans aucun conseil public, dans aucune assemblée délibérante, on n'a jamais entendu un rapport plus illusoire, plus propre à jeter dans une voie fautive et désastreuse ceux à qui il traçait la route, en un mot, plus vide des hautes considérations qu'il devait renfermer, que les immenses plaidoyers enflés et surchargés de détails minutieux et matériels qu'ont prononcés le noble pair M. de Broglie et l'hon. M. Thiers.

Vous parlez bien haut, me dira-t-on ; oui, je parle haut, parce que mon caractère, mes cheveux blancs, la droiture de mes motifs, la grandeur incomparable des intérêts, et, j'ose le dire, un peu de ce zèle que la foi allume dans les âmes, m'y convient et m'y autorisent. Qu'est-ce donc que votre liberté de la presse ? Ne serait-ce qu'une chimère, un jeu ou un piège ? Quoi ! elle couvre et donne, suivant vous, le droit de jeter au sein de la multitude les déclamations les plus furieuses de l'anarchie, les calomnies les plus sales et les plus absurdes contre notre grand, notre bienfaisant, notre sacré ministère, les productions les plus infâmes, les plus monstrueuses blasphèmes de l'athéisme, et il n'y aurait que Dieu, Jésus-Christ et son Eglise que ce privilège ne regarderait pas ! Aveugles et incurables ennemis d'une religion immortelle, vous voulez que nous nous taisions ; mais pourquoi ? puisque nous ne disons rien qui ne soit vrai, souverainement utile et notoire. Sachez-le bien, moyennant la grâce de celui qui nous fortifie, il ne vous sera point donné de nous rendre lâches et muets. Non, non, vous ne transformerez jamais en popes grecs des prêtres enfans de la France. N'avez-vous donc pas hérité des maximes des révolutionnaires les plus fougues, vos dévanciers ? Ils déclaraient, dans leur langage burlesque, que nous étions des officiers de morale. Mais cette qualité peut-elle nous appartenir, si nous ne sommes pas en même tems les gardiens, les défenseurs fidèles de la règle et des mœurs. Soyez donc conséquents avec vous-mêmes. Ne nous empêchez pas de remplir notre devoir, ou si vous en exigez l'abandon et le sacrifice, commencez par bouleverser la société entière. Otez à chacun ici-bas sa tâche et sa fonction, désarmez vos guerriers intrépides, faites descendre vos magistrats de leurs tribunaux, défendez aux agens du trésor public de le grossir ou de le renouveler par la levée des subside qu'ils sont chargés de recueillir. Alors nous nous taisons. Mais que dis-je ! non, rien ne pourra obtenir de nous cette prévarication et cette bassesse. Au contraire nous crierons plus haut encore. Plus le bouleversement sera grand, plus les remèdes d'une vertu supérieure et seule infaillible seront nécessaires. Quels sont ces remèdes ? C'est le silence imposé à un orgueil enflé, c'est l'assouplissement aux vérités reconnues par tous les siècles, par tous les grands hommes, et qui sont le salut des peuples ; c'est la foi, c'est le retour à cette tendre et infinie miséricorde, laquelle calme les tempêtes, étouffe les discordes, rapproche les cœurs, et qui peut seule délivrer notre société, ou tout est souffrance, tout est plaie, des maux secrets ou extérieurs qui l'accablent de tous côtés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

† CLAUD. HUB, Evêque de Chartres.

## LA COLONIE AGRICOLE

### ET PÉNITENTIAIRE DE METTRAY.

A une lieue et demie de Tours, sur le plateau d'une colline, s'élève un petit village d'une construction toute héraldique. Les maisons, symétriquement rangées des deux côtés d'une large pelouse, s'offrent aux yeux du voyageur avec toutes les grâces naïves et pittoresques du chalet des montagnes. A l'abri de larges toitures se développent, jeunes encore, mais déjà vigoureux, des ceps de vigne qui, mariés à la tige flexible du houblon, embrassent l'habitation comme d'un vaste réseau de verdure. Sur le devant, un petit parterre, où les volubilis grimpaux cachent la nudité de leurs racines sous des touffes de ré-édas et autres fleurs moutardes, forme ce que l'on appelle le jardin de la famille. A côté de la maison est un vaste hangar où sont rangés avec ordre des instruments aratoires de toutes formes et de toutes grandeurs, indiquant que là habite un peuple de travailleurs, que l'enfance participe aux rudes travaux de la campagne et paie sa part des sueurs qui feront germer le grain et lui donneront sa subsistance de chaque jour.

A l'extrémité de la double rangée de maisons apparaît l'église, bâtie comme tout le reste du village, de briques et de ciment, mais dont la forme modeste et gracieuse atteste un habile ouvrier. Soutenu par un portique aussi solide qu'élegant, s'élève, svelte et légère, une flèche moitié gothique, moitié moderne, symbole de la prière toujours vigilante et attentive, rappelant aux laborieux qu'à toute heure il faut prier, et aux populations voisines que ce peuple mystérieux qui vin un jour s'établir dans leurs campagnes, conservant ses habitudes, son costume, ses fêtes, l'a et des autels à la divinité et va l'adorer dans son temple. Quel est ce village, ce peuple extraordinaire, cette colonie qui semble être venue s'établir à la manière antique ? C'est la colonie de Mettray. Le nom de la colonie de Mettray est aujourd'hui dans toutes les bouches ; beaucoup de personnes l'ont admirée de leurs propres yeux, beaucoup d'autres la connaissent sans l'avoir vue, tout le monde en a entendu parler.

C'est qu'en effet, c'est que, par chose d'étonnant de nos jours qu'une au-

vre de charité établie sur une aussi vaste échelle ; c'est que le cœur qui enfantait cette pensée, et l'esprit qui la mûrit et la fit passer à l'acte, étaient bien larges de dévouement et d'énergie. Expliquons-nous. Tout le monde sait, ou plutôt ne sait guère que 3,000 enfants croupissent dans les prisons, en vertu de cet article du Code pénal qui les acquitte, pour avoir, vu leur jeune âge, agi sans discernement, et les retient pour être élevés. Bon Dieu ! élevés ! quelle maison d'éducation ! une maison centrale ! Pour mentir, un guchevot qui, le plus souvent, est cent fois pire qu'eux ; pour modèles, des meurtriers, des infâmes, des hommes tout couverts d'iniquités, qui leur apprennent des vices que leur jeunesse leur avait laissés ignorer, les instruisent dans la science du vol, du meurtre, de tous les crimes, les entretiennent sans cesse de leurs criminelles espérances ! Et puis, ces enfans livrés à leurs propres idées, à ces inclinations qu'ils ont apportées la plupart du sein de leurs familles, tous, de la vie de vagabondage qu'ils menaient avant que la main de la justice humaine ne vint s'appesantir si lourdement sur eux, se les communiquant, encourageant les plus timides, s'enhardissant mutuellement à parcourir désormais sans honte et sans remords la carrière qui allait s'ouvrir devant eux en même temps que les portes de la prison, c'est-à-dire mener une vie d'infamie et de crime, jusqu'à ce que se referment de nouveau, pour ne plus s'ouvrir, ces portes qui avaient en-veillé leur jeunesse, et vu s'éteindre en eux jusqu'à la moindre étincelle de l'amour du bien ! Croit-on que j'exagère ? mais ce sont des faits ; c'est ce dont nous sommes témoin moins tous les jours. Et en pourrait-il être autrement ? Ces enfans, sortant déjà hommes de la maison qui les a retenus si longtemps, eussent-ils la résolution de mener désormais une vie honnête, se trouvent en quelque sorte dans la fatale nécessité de retourner vers le crime. Partout ils n'éprouvent que répulsion et dédain. Une injuste prévention, fondée, non sur la vie qu'ils mènent dans les prisons, mais sur leur détention, les fait rejeter de ce qu'il y a d'honnête dans la société ; on s'obstine à ne voir en eux que des réclusionnaires. On ne remarque pas qu'ils étaient jeunes et très-jeunes quand ils ont commis une première faute qui n'a pas même pu être condamnée. On oublie ou on ignore que beaucoup de ces pauvres enfans ne sont coupables que de mendicité ou de vagabondage enfantin ; que les plus coupables d'entre eux doivent leur malheur aux funestes exemples d'une mauvaise famille, aux barbaries d'une belle-mère marâtre ou d'un beau-père inhumain. Interrogez là-dessus les enfans de Mettray, ils vous donneront de terribles renseignements ; par leurs expressions naïves et sans fard, ils vous dévoileront des mystères affreux que vous n'auriez jamais soupçonnés.

Il est vrai qu'il s'en trouve d'une perversité précoce, nés avec des inclinations effroyables pour le vice, inclinations qui, surexcitées par l'exemple, nourries dans une funeste indépendance, promettaient des fléaux terribles à la société. Mais doivent-ils être maudits ? Ces pensées, ces actions qui étaient devenues des crimes chez eux, n'étaient pourtant que les effets de ce que l'on appelle un caractère difficile chez les autres enfans. Une éducation sévère, attentive, eût détourné ces penchans violens ; ils se seraient portés au bien avec autant d'ardeur qu'ils en montrent pour le mal. Ils sont donc tous beaucoup plus malheureux que coupables, et cependant ils sont assurés, franchissant le seuil de la prison, que leur avenir est voué à l'infamie. Voilà ce qui les travaille, ces enfans détenus ; voilà ce qui rend presque toujours infructueux et la charité d'un aumônier, qui n'est là que pour constater son impuissance, et le zèle d'un directeur ami du bien et qui veut le faire revivre dans l'âme de ces enfans. Et il faut le dire ici, plusieurs maisons centrales offrent parfois à l'intérieur des spectacles bien consolans pour la religion et pour la société. De dignes aumôniers, d'habiles directeurs sont parvenus, à force de fatigues, de précautions et de soins, à ramener beaucoup de ces enfans à des sentimens meilleurs ; on en a vu de sincèrement vertueux, exemplaires, et Dieu récompensera le zèle ardent de ces hommes. Ainsi Fontevault, ainsi la Roquette. Mais qu'on remarque bien ce mot : *à l'intérieur*. Les faits sont encore là pour prouver que la bonne conduite de ces enfans ne dépasse guère le plus souvent le seuil de la prison. Répoussés de tout le monde, ils se trouvent de nouveau exposés à l'influence d'une mauvaise famille, au contact impur de tout ce que la société a de plus infime, parce que là seulement ils trouveront accueil. On refuse à leurs bras un travail honnête pour les nourrir, à leur âme une sympathie qu'ils se sentent droit de demander, et un crime cette fois les replonge, grands coupables, dans ces demeures d'infamie d'où ils ne doivent plus sortir.

Frappé de si terribles conséquences, ému d'une compassion toute paternelle, M. Demetz entreprit d'apporter au malheur un soulagement efficace. Le salut de ces enfans, leur réhabilitation, tel fut le point où se butta son esprit. Il s'en ouvrit à M. le vicomte de Brégnères, son intime ami, et trouva dans le cœur de ce noble soldat un écho qui retentit délicieusement au sien.

Que de sacrifices ils vont s'imposer ! A part les fatigues d'une pénible administration qu'ils préfèrent, l'un à une position élevée dans la magistrature, l'autre à une retraite paisible où il se reposait des longs travaux de la guerre, des humiliations de toutes sortes les attendent. Sans doute quelques hommes de charité applaudiront à leurs pensées, mais la trouveront téméraire. Partout on les traitera d'utopistes et de rêveurs ; car, dans notre siècle, on a bien de la peine à croire aux grandes entreprises, alors même qu'elles sont dans un état complet de réussite. La froide raison leur représente tout cela ; mais, que leur importe, leur parti est pris ; ils iront frapper à la porte de leurs amis, au nom de la religion et de l'humanité ; ils s'inquiètent

peu des sarcasmes et des froids conseils d'une timide bienveillance ; qu'on leur donne quelque chose pour leurs enfans, ils assument tout sur leur tête. On les connaît, ils sont hommes d'honneur, au moins rien de flétrissant pour eux ne sera soupçonné dans leur conduite. Ils ont foi en une œuvre où ils ont mis et leur fortune et leur cœur ; elle réussira. Telle est l'histoire des commencemens du Mettray. La colonie s'élève, et, le 22 janvier 1840, 11 enfans y sont placés sous la surveillance de jeunes contre-maîtres et d'un vieux marin, homme au noble dévouement, qui partageait avec les directeurs toutes les fatigues et les difficultés de l'éducation de cette nouvelle population.

Et on comprend qu'elles ont dû être grandes tout d'abord.

Ces enfans qui, avant leur détention, étaient habitués au vagabondage à une funeste indépendance qui leur permettait de tout voir, de tout entendre, de tout faire, et qui, par là-dessus, avaient respiré l'air fétide des prisons ; ces enfans, dis-je, demandaient des soins qui, malgré leur petit nombre, étaient immenses. Ajoutez à tout cela que, pour essai, on avait envoyé ce que l'on appelle les plus mauvais sujets dans les prisons. Ces enfans, dérobés aux verroux et soudainement rendus à la liberté, au milieu des champs, ne devaient-ils pas être tentés d'en prendre la clé. Quel motif aurait pu résister des enfans amis d'une liberté entière, et qui trouvaient un si belle occasion de la recouvrer ? car, tous ceux qui ont vu la colonie du Mettray savent qu'il n'y existe ni portes, ni murailles ; que, la nuit comme le jour, les colons peuvent s'enfuir et franchir la légère ceinture de genévriers plantés seulement pour masquer l'enceinte de la colonie. Mais ils étaient en mains d'hommes aussi habiles que dévoués. Les contre-maîtres, façonnés à l'image de leurs chefs, secondaient puissamment leurs efforts et ceux du digne aumônier, homme vraiment revêtu de toutes les vertus sacerdotales, et qui joint à l'érudition un zèle, un dévouement, une modestie aussi rares qu'estimables.

Ils font vibrer au cœur de ces enfans une fibre qui j'ai vu dans un Français (c'est leur expression quand ils parlent aux enfans) n'est insensible. Ils leur disent qu'ils sont prisonniers sur parole ; que d'eux dépend non seulement leur salut, mais l'avenir de tous ceux qui doivent venir après eux ; qu'à leur garde est confié le succès de la colonie. Alors, il fallut voir comme l'honneur se réveilla tout à coup dans ces pauvres êtres, et comme, avec l'honneur, surgirent les bons sentimens, les généreux instincts, une piété douce, et l'amour de tout ce qui était beau et honnête. Au bout de quelques mois, le succès était complet ; ces enfans étaient méconnaissables. Au lieu de cette timidité hypocrite et basse qui carhe toujours quelque arrière-pensée de mal, on voyait régner sur leur visage une douce sérénité, indice calme de leur âme retrempee dans la vertu et l'honneur, une modeste fierté qui leur faisait lever le front sans crainte, et attestait que désormais on pouvait espérer en eux et de hors citoyens, et des défenseurs de la patrie aussi braves qu'exemplaires ; eux que l'état de souffrance et d'ignominie qu'ils traînaient dans les prisons devait en exclure à jamais. Mes pensées, comme mes expressions, peuvent paraître banales ; mais que l'on sache bien que ce sont ces mots répétés sur tous les sons, chantés sur tous les airs, succès, lauriers, français, qui ont fait le succès de Mettray, par la raison toute simple qu'ils étaient nouveaux pour ces enfans.

A continuer.



#### BILLS.

Pour le soulagement des Marins naufragés et indigents, dans certains cas y mentionnés.—M. Procureur Gén. Smith.

Attendu que les marins naufragés, et autres marins indigents malades, formant partie de l'équipage des navires ou vaisseaux marchands du Royaume-Uni qui, pendant la saison de la navigation, fréquentent le port de Québec et les autres ports de mer du Canada, sont souvent forcés par des accidens, des adversités, d'hiverner à Québec, ou ne trouvant pas d'emploi, ni d'asile temporaire pour les marins pauvres et naufragés ils deviennent fréquemment pendant la saison d'hiver, et jusqu'à ce qu'ils trouvent de l'emploi au retour pendant le printemps, à charge au public, et subsistent à l'aide des aumônes volontaires qui leur sont accordées par des personnes humaines et charitables ; et attendu qu'il n'est que juste d'affecter une modique part des fonds provenant du droit de tonnage perçu en vertu de l'Acte ci-après mentionné de la législature du Bas-Canada, pour secourir les dits marins naufragés et indigents, soit en leur donnant les moyens de se rendre au port de mer le plus voisin pour y trouver de l'emploi, ou de se maintenir jusqu'au retour de la saison de la navigation, et jusqu'à l'arrivée des vaisseaux d'outre-mer :—A ces causes qu'il est statué, etc.

Et il est présentement statué par la dite autorité, qu'il sera loisible au Gouvernement, ou à la personne chargée de l'administration du gouvernement pour le temps d'alors, et chaque fois qu'il le jugera nécessaire, d'affecter à même les fonds provenant des droits imposés par l'Acte de la Législature du Bas-Canada, passé dans la sixième année du règne de Sa Majesté le roi Guillaume Quatre, et intitulé : "Acte pour pourvoir au traitement médical des Marins malades," une somme n'excédant pas, dans le cours d'aucun hiver, deniers courant, pour le soulagement temporaire des marins naufragés et indigents d'outre-mer qui, par l'infortune ou d'autres causes qu'ils n'ont pu contrôler, (et non par la désertion ou leur propre inconduite.) auront été détenus pendant l'hiver à Québec, ou dans d'autres ports de mer ou places du Bas-Canada.—et qui ne peuvent se procurer par leur travail des moyens de

subsistance qu'après le retour de la saison de la navigation, ou de se transporter au port le plus voisin pour y trouver de l'emploi ; et il sera rendu compte de l'emploi des dits deniers qui seront appropriés sur ce fonds, de temps à autre, conformément à cet Acte, comme il est rendu compte de tous les autres deniers qui sont payés sur ce fonds, en vertu de toute loi en force à cet égard.

Acte pour autoriser la saisie d'une certaine partie des salaires des affaires publiques, en paiement des dettes des dits fonctionnaires.

Attendu que la loi exempte de saisie et arrêt, en paiement de jugements obtenus dans les cours de justice de Sa Majesté en cette province, les salaires des officiers placés sur la liste civile, et des autres fonctionnaires publics de Sa Majesté payés sur le trésor et les fonds consolidés des revenus de cette province ; et attendu que cette exemption occasionne fréquemment de graves inconvénients, au préjudice de ceux qui ont des réclamations justes et légales, ou des demandes pécuniaires à faire valoir contre les dits officiers et fonctionnaires publics, et qu'il est nécessaire d'adopter quelques dispositions législatives pour y remédier :—À ces causes, qu'il soit statué, etc.,

Et qu'il soit statué par la dite autorité, que depuis et après la mise en vigueur du présent acte, tous les salaires, pensions et appointements de quelque nature que ce soit, payables à tout officier ou fonctionnaire publics de Sa Majesté sur le trésor ou sur le fonds consolidés des revenus de cette province pour services passés ou futurs, pourront être saisis entre les mains du receveur-général de cette province, ou de toute autre personne remplissant les fonctions de cette charge, par saisie et arrêt suivant la loi, et de la même manière que l'on pourrait saisir entre les mains d'un tiers, toutes autres sommes d'argent qui leur seraient dues, après jugement rendu par aucune cour de justice de Sa Majesté ayant juridiction compétente en cette province.

II. Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible à toute personne qui aura obtenu un jugement contre tout tel officier, fonctionnaire public, serviteur du gouvernement de Sa Majesté ou pensionnaire dont le salaire, la pension ou les appointements sont ou seront payables comme susdit sur le fond consolidé des revenus de cette province, d'arrêter en la manière et forme usitées et ordinaires, conformément à tel jugement, entre les mains du receveur-général de Sa Majesté de la province, ou autre personne remplissant les fonctions de cette charge, tout salaire, pension ou appointements qui seront dus au défendeur à l'expiration du trimestre non échu de l'année courante, (ou à l'expiration de l'époque de l'année fiscale où tels salaire, appointements ou pension seront payables), et ainsi de suite pour les trimestres ou périodes suivantes, jusqu'à ce que la somme saisie soit égale à celle portée dans le dit writ ; mais le montant saisi ne devra pas excéder la moitié de la somme due à la fin de chaque trimestre non échu, pour, sur le tout, attendre le jugement de la cour à l'égard de la dite saisie ; et s'il intervient des créanciers ou des opposants, les dits deniers seront d'attribués ainsi que la dite cour l'ordonnera.

III. Et qu'il soit statué que, de quelque cour que le writ de saisie-arrêt sera émané, si la signification en est faite au receveur-général en personne, ou à la personne remplissant les fonctions de cette charge en lui délivrant personnellement, ou en laissant à son bureau une vraie copie de dit writ de saisie-arrêt, certifiée telle par le héraut, son député, ou tout autre officier de la cour autorisé à le faire, la dite signification du writ de saisie-arrêt sera considérée comme suffisante pour obliger le receveur-général, ou toute autre personne remplissant les fonctions de cette charge, quand bien même il ne résiderait pas dans la juridiction de la cour, de comparaître et de répondre à tel writ ; et s'il ne peut comparaître sans inconvénient, sa réponse par écrit attestée sous l'affirmation du serment, sous son seing et le sceau du bureau indiquant le salaire, la pension ou la somme qu'il doit payer au défendeur, à l'expiration de l'année, en sa qualité de receveur-général, sera suffisante ; et il ne pourra retenir entre ses mains que la moitié de telle somme, jusqu'à ce que la cour ait prononcé son jugement ; et il paiera l'autre moitié à l'officier ou à la personne à qui elle appartiendra.

IV. Pourvu toujours, qu'il soit statué, que si dans les trois mois qui suivront la fin de l'année courante, le receveur-général ne reçoit aucune intimation d'un jugement ou ordre de la cour, pour disposer de la somme qu'il aura ainsi retenue entre ses mains conformément à la saisie-arrêt, ou pour lui enjoindre de la garder encore entre ses mains pendant un certain temps donné, fixé par la cour, n'excédant pas trois mois, à compter de la date du dit ordre, et en attendant le jugement ou l'ordre de la cour, le dit receveur-général pourra payer la somme à l'officier civil ou fonctionnaire public à qui cet argent appartiendra, ou à son ordre.

## BULLETIN.

Chambre d'Assemblée.—Avalanche.—Des mauvaises lectures et de l'œuvre des bons livres.

Neuf des exilés ont présenté des adresses de remerciement au gouverneur général et à M. Vigor. L'*Aurore* engage les autres à en faire autant. Mais comme ces adresses insinuent que c'est à l'intercession seule de sir Charles Metcalfe auprès de la Reine et aux démarches de M. D. B. Vigor, que les exilés sont redevables de leur retour, la *Mémoire* réclame formellement contre

cette restriction et prétend que leur gratitude devrait aussi s'étendre jusqu'à l'ex-ministère.

Mardi soir, 28, un membre de la Chambre, M. McDonald, de Dundas, s'est plaint d'un article du *Herald* dirigé contre lui, et a fait une motion à l'effet d'appeler la vindicte des lois sur l'auteur de cet article.

Lors de la discussion sur la requête en contestation de l'élection de M. Daly, une altercation assez vive s'éleva entre M. Sherwood et M. Lalontaine. Mais l'affaire n'eut pas de suite, au rapport de l'*Aurore* qui raconte le fait.

Dans les dernières séances, il n'a été question que de bills d'une importance trop minime pour que la reproduction de ces bills puisse intéresser nos lecteurs.

Nous venons d'apprendre que samedi dernier, 25, un de ces énormes bancs de neige qui s'amoncellent sur les glaces du Cap, à Québec, s'est écroulé subitement sur une maison de forges à Près-de-Ville, et l'a détruite de fond en comble. Heureusement que personne ne couchait dans cette maison. Le même jour, vers les six heures du soir, une avalanche semblable à la première s'est abattue sur une maison du même endroit, et l'a fortement endommagée. Un seul accident s'en est suivi. Une femme âgée, qui n'avait pu fuir à temps, est restée près d'une heure enfouie sous la neige et les débris ; elle en a été retirée sans connaissance ; on espère néanmoins la sauver.

Les mauvaises lectures corrompent le cœur, et le cœur gâté séduit l'esprit, parce que l'esprit est toujours la dupe du cœur. Mais, dit-on, il n'y a point d'ouvrage dont la lecture ne présente quelque avantage, quelque fruit à recueillir, si peu considérable qu'il soit, et où l'on ne puisse apprendre quelque chose ; il y a du bon dans ces livres.—Il y avait aussi du bon, beaucoup de bon dans ce breuvage délicieux que Néron présenta à Britannicus !

Dans la composition de ce breuvage, l'exécrationnable assassin avait eu le soin perfide de faire entrer quelques gouttes d'un poison mortel ; l'infortuné jeune homme expira !...

Qui ne sait que, selon la maxime généralement reçue, le bien doit former un tout, et qu'un peu de mal suffit pour l'altérer. Est-il sage, est-il loisible de chercher un bien que l'assaisonnement du mal doit dénaturer ? Une lecture dangereuse est un mal ; or, peut-il être permis de faire un mal certain, sous prétexte qu'un bien peut en résulter ? Ce jeune Romain, dont nous parlions tout-à-l'heure, n'eût-il pas été imprudent et coupable de prendre volontairement et sans contrainte le breuvage que Néron lui avait préparé, s'il eût su que, tout en paraissant devoir le soutenir, ce breuvage menaçait bien plus certainement de l'empoisonner.

Il en est de même des écrits de certains auteurs qui, pour assurer le succès de leurs erreurs, y entremêlent artificieusement la vérité. Telle est, de l'aveu universel, la disposition des hommes, qu'ils saisissent le mal plus avidement, et qu'ils se portent plus difficilement au bien, serait-il donc prudent de se permettre la lecture d'ouvrages où le bien que l'on suppose pouvoir s'y trouver, n'est qu'une amorce dangereuse pour faire goûter le mal auquel on a eu la pernicieuse adresse de le mêler ? Et puisqu'il existe des livres où l'on ne trouve que les principes du bien, sans aucun mélange de mal, ne doit-on pas les préférer à ceux qui, par un mélange feint, contiennent des vérités et des erreurs ?

On dit souvent qu'il faut savoir un peu de tout.—Maxime cupieuse et fautive dans l'étendue qu'on lui donne. Dieu nous garde d'une science dont l'effet trop certain serait de faire notre malheur sur cette terre et dans l'autre vie ! Nos premiers parents aussi voulurent tout savoir et tout connaître, et personne n'ignoré ce qui leur en a coûté. Ah ! c'est bien ici que l'on a le droit de s'écrier avec un écrivain qui aurait toujours bien dit, s'il eût toujours parlé de la sorte : « Le bien, le mal, l'arbre qui donne la vie et celui qui produit la mort, nourris par le même sol, croissent au milieu des peuples qui, sans lever la tête, passent, étendent la main, et saisissent leurs fruits au hasard ! »

Aussi l'on ne saurait contester les avantages immenses que l'on peut espérer de l'œuvre méritoire des bons livres, lors même que le rapport, fait au nom de cette œuvre dans la séance du 7 janvier, et que nous avons reproduit dans notre numéro du 13, n'aurait pas appris déjà à nous et à nos lecteurs, que, vers le commencement de ce mois, il y avait 459 volumes en circulation, répartis entre 435 personnes, (cette différence de chiffre vient de ce que toutes les fois que les lecteurs prennent des livres, l'obligation de ce petit

format permet de déroger à la règle de ne prêter qu'un volume à la fois); encore l'auteur du rapport fait-il remarquer que l'on se tromperait, si l'on bornait à ces 435 personnes le nombre de celles qui profitent des avantages que présente l'œuvre des bons livres; car, dit-il, dans la plupart des familles, on se réunit pendant les longues soirées d'hiver pour faire la lecture en commun; nous en avons acquis la certitude. Journallement des pères et des mères de famille ou chefs d'atelier, en venant échanger leurs livres, se félicitent du bien que ces lectures opèrent parmi leurs enfans et leurs ouvriers. Plusieurs fois les membres de cette association précieuse ont eu le bonheur d'entendre attribuer à la lecture des livres de cette bibliothèque, le retour au bien de telles et telles personnes qui depuis longtems négligeaient la pratique de leurs devoirs.

Il serait à désirer que les personnes employées dans les magasins montrassent aussi le même empressement à profiter des avantages précieux de cette œuvre. Peut-être préféreront-elles concentrer leur attention sur un dardier ou sur un jeu d'échecs, prétendant s'excuser d'employer ainsi leur temps sur ce que la nécessité de vendre les interromprait dans leur lecture, comme si la même nécessité de vendre ne les interrompait pas également dans ces jeux qui à la longue deviennent, comme on le sait, un véritable sujet d'application, une véritable étude, et trop souvent même une passion. C'est à des jeunes gens que l'on confie le plus souvent dans ces magasins le soin de vendre et de veiller aux marchandises: raison de plus qui vient à l'appui de nos observations. Car les jeunes gens, plus que tous les autres, devraient se rappeler qu'il est des choses essentielles que personne ne doit ignorer, et qu'une instruction religieuse et vraiment morale est nécessaire à toutes les classes de la société!

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— Les nouveaux réglemens sur les prisons ont commencé à être mis à exécution dans plusieurs villes où on a commencé à faire l'essai de l'emprisonnement cellulaire. Partout on a compris la nécessité de tempérer par la religion la rigueur de ce mode d'emprisonnement qui, comme il se pratique dans plusieurs États où le protestantisme a fait sentir son souffle glacial, est un supplice pire que la mort. Les journaux religieux contiennent les détails d'un grand nombre de cérémonies religieuses par lesquelles les autorités locales ont jugé utile de mettre l'inauguration des prisons nouvelles sous la protection bienfaisante et consolatrice de la religion. On lit à ce sujet dans l'*Ami de la Religion*:

*Diocèse d'Autun.*— Le dimanche 20 octobre a eu lieu, à Châlons-sur-Saône, l'inauguration de la nouvelle prison cellulaire. A la hauteur du premier étage, on a ménagé un espace formant la chapelle, dont l'autel repose sur quatre colonnes. Chaque cellule est garnie de deux portes: l'une, intérieure, est à grille; l'autre, extérieure, est pleine et garnie d'une serrure disposée de telle sorte que la porte, sans cesser d'être solidement maintenue, peut être entrebâillée. Au moment où l'on va célébrer le service divin, on ouvre toutes les portes intérieures, et on entrebâille les portes extérieures, dont toutes les battans convergent vers le point central où est l'autel; de manière que les détenus, sans pouvoir s'apercevoir l'un l'autre, voient distinctement le célébrant.

Mgr. d'Héricourt, évêque d'Autun, assisté d'un nombreux clergé, s'est rendu dans le séjour de douleurs et de remords, où il a été reçu par M. le préfet, accompagné de toutes les autorités.

Le prélat, suivi de son clergé, a parcouru la prison dans tous les sens et béni chacune des cellules, dont la porte extérieure avait été ouverte, afin que les détenus, à travers la grille de la seconde porte, pussent apercevoir les traits du divin prélat. Puis il est monté à l'autel, et après avoir célébré une messe basse, a prononcé, en s'adressant principalement aux détenus, une touchante allocution, qui a excité au plus haut point, dans l'âme de tous les auditeurs, cette bienveillante compassion qui prend sa source dans les principes de la charité évangélique.

*Le soldat bienfaisant.*— Il y a quelques mois, un soldat du 66<sup>e</sup>me de ligne rencontra dans la rue un enfant de quinze ans, couvert de haillons, mourant de faim et de froid, et demandant l'aumône. Le soldat, touché de compassion, l'arrêta, l'interrogea, et apprit qu'il est abandonné depuis longtemps par ses parens sur le pavé de Metz, qu'il est sans ressources et sans asile, que sa journée se passe à mendier, et qu'il se retire la nuit, lorsqu'il a deux sous de reste, dans un bouge infect de la rue de l'Arsonal, où couchent père-mère dans la même chambre, et pour ce prix, tous les misérables qui n'ont pas d'abri.

Beaucoup auraient repoussé le mendiant; peu auraient fait l'aumône d'un sou; or, ce n'est pas ainsi que le brave soldat entend la charité chrétienne; son cœur s'est ému, mais bien plus pour l'âme de ce pauvre enfant que pour sa détresse corporelle. Que fera-t-il donc, lui simple fusilier et pauvre aussi?— Il adoptera l'enfant, il le protégera; provisoirement il partagera avec lui ce peu de nourriture, et lui cherchera un asile chez une

vieille femme; et le pauvre petit sera désormais à l'abri du contact impur de ceux dont il partagerait la paille et entendait les infâmes propos.

Cependant le petit vagabond ne sait pas apprécier les services de son généreux bienfaiteur! Il s'échappe et retourne mendier. Le soldat ne se décourage pas; il veut sauver l'enfant malgré lui; il se met à sa recherche, il le retrouve enfin. Mais son embarras est plus grand que jamais; que fera-t-il de ce rebelle au bien qu'on veut lui faire?...?

Toutefois il a entendu parler de la société de Saint-Vincent-de-Paul; il s'adresse donc à un de ses membres et sollicite le concours de la société pour l'aider à arracher son petit protégé à la misère, au vagabondage et à toutes ses tristes conséquences.— Il offre à la société une somme de 800 fr.; si elle veut se charger de trouver moyen d'élever l'enfant et de le mettre à l'abri de la corruption qui l'environne.

Ces 800 fr. sont le prix de son réengagement. Après avoir servi pour son propre compte, il sert pour celui d'un autre, afin d'amasser de quoi faire le bien; il se prive de tout, il n'entre jamais dans un cabaret, afin de pouvoir venir au secours des malheureux auxquels il donne tout.

La société de Saint-Vincent-de-Paul, touché d'un si grand dévouement, d'une charité si ardente, a pris la résolution de secourir le brave soldat dans sa sainte entreprise.

Depuis deux mois environ l'enfant est complètement changé; il annonce une bonne volonté très rassurante et d'heureuses dispositions: on le fait participer, avec réserve et précaution, aux instructions des autres apprentis, et tout fait espérer que sa sublime charité a mérité au pauvre soldat la grâce du retour de son petit protégé au bien, à la sagesse, et par conséquent vers le bonheur.

Cet homme admirable ne se borne pas à cette belle action; il y en a mille autres qui restent ignorées, et, pour les accomplir, savez-vous quelles ressources il s'est créées? Il monte la garde pour ceux de ses camarades qui ne le peuvent pas; ses nuits se passent presque toutes sur un lit de camp ou dans une froide guérite, mais le jour il fait l'aumône.

ANGLETERRE.

*Schisme religieux en Angleterre.*— Les querelles religieuses, suscitées en Angleterre par le *paséisme*, ont pris une nouvelle étendue, et le schisme religieux est le principal sujet des discussions publiques. La querelle a éclaté simultanément sur trois points, dans les diocèses d'Oxford, d'Exeter et de Londres. Dans plusieurs paroisses de ces diocèses, les ministres ont subitement ressuscité et remis en usage d'anciennes cérémonies primitivement ordonnées par la rubrique, mais qui étaient tombées en désuétude depuis près de deux siècles. Les paroissiens se sont scandalisés; ils se sont réunis et ont porté leurs plaintes devant le tribunal de leurs évêques. Les chefs des diocèses ont rendu leur jugement; mais ce jugement donnait, presque sur tous les points, raison aux ministres et tort aux congrégations. Mais les laïques n'ont point accepté cet arrêt, et le vieux songe des Têtes-Rondes s'agite, la bile ardente des puritains de 1640 et de 1633 recommence à bouillir. L'archevêque de Canterbury a annoncé l'intention de convoquer tout le banc des évêques pour aviser aux moyens de calmer ces nouvelles discordes éclatées entre les ministres et les laïques et qui menacent de dissolution de l'église d'Angleterre.

AMÉRIQUE.

*Nouvelle-Orléans.*— *Propagande protestante.*— Les missionnaires-colporteurs des sectes protestantes ont recommencé cette année à se mettre en campagne, et à essayer d'être plus heureux que l'année dernière. Ces dignes disciples de Calvin voudraient bien faire quelques prosélytes parmi la partie de la population qui parle français, et ils ont été surtout chargés d'exploiter la troisième municipalité. Jusqu'à présent nous n'avons pas vu que leur zèle ait eu grand résultat. Ils vendent quelques bibles falsifiées, en donnent en plus grand nombre, distribuent à profusion une foule de petits pamphlets où le catholicisme est péneusement dénaturé et insulté; mais nous n'avons point entendu dire qu'ils aient fait ce qu'ils appellent de *conversions*, à moins qu'ils ne regardent comme convertis tous ceux qui prennent leurs bibles. Un de ces prédicateurs ambulants s'est vanté, il est vrai, d'avoir converti une personne au protestantisme, mais il n'a pu indiquer cette personne et on ne sait qui elle est. Du reste, ces messieurs sont bien dédommagés de leurs travaux, et les comités de New-York et de Boston ont soin de nourrir leur zèle et de leur rendre la vie très confortable.

Nous engageons, dans tous les cas, les Catholiques, à se tenir en garde contre ces vendeurs de bibles falsifiées, qui s'insinuent dans les maisons avec une hardiesse choquante, harcèlent les personnes par leurs offres de vente, et se importunent par des discussions pleines d'invectives qui ne peuvent que blesser des oreilles catholiques.

Les Catholiques doivent se tenir aussi en garde contre les offres qui leur sont faites d'envoyer leurs enfans à certaines classes du soir ou du dimanche, tenues par des ministres presbytériens et autres, qui sous prétexte d'interpréter la bible, s'efforcent de répandre le venin de leurs doctrines erronées. Plusieurs temples protestans existent dans la troisième municipalité, où apparemment les sectaires se flattent d'avoir plus de chances de succès; nous espérons que là comme ailleurs leurs projets seront déjoués.

*Propaganda cur Catholique.*

*Nouvelles églises.*— Une église nouvellement bâtie à New-Port sur le bord de l'Ohio, diocèse de Louisville, a été bénite le 15 décembre. Une autre église a dû être bénite le premier jour de l'an, à Portsmouth, diocèse de Cincinnati.

Idem.

## NOUVELLES POLITIQUES.

## CANADA.

—Il paraît qu'à une assemblée de la corporation, tenue mardi le 21 courant, il fut enfin déterminé d'acheter l'Aqueduc de Montréal pour la somme de £50,000 courant, en conformité des clauses de l'acte 7, Vic. Cap. 44, et son honneur le maire est autorisé d'adopter les mesures nécessaires pour mettre cet objet à effet.

## Aurore.

*Au voleur.*—Un individu se donnant l'apparence d'un pauvre mendiant se présente chez un particulier de cette ville, et feignant la plus grande misère il demande la charité. Pendant qu'on lui cherchait de quoi le vêtir dans la maison notre homme crut qu'il était bon de saisir l'occasion aux cheveux et s'habiller au grand complet. Il s'empara donc d'un beau casque de loutre de mer qui tenait à au crochet où l'avait suspendu un monsieur qui faisait visite dans le moment; puis il attend patiemment qu'on lui apporte une chemise pour confectionner sa toilette des dimanches, remercie poliment et sort avec gravité. Le monsieur au casque volé nous a juré qu'il ne s'en rappor-terait plus aux crochets infidèles qui l'avaient exposé à s'en retourner nu-tête.

## Idem.

On lit dans la *Mifnerve* de lundi, au sujet d'un suicide qui s'est commis dimanche :

*Suicide.*—Hier matin vers 9 heures, un individu, dont l'extérieur annonçait la démence, fut aperçu se dirigeant sur la glace vers la marre qui existe vis-à-vis l'île. On le vit occupé pendant quelque temps à tracer quelques caractères sur la neige, puis il commença à se dépouiller de ses vêtements. Les personnes qui l'observaient de la côte, coururent à lui, mais avant leur arrivée, il s'était déjà précipité dans la marre, pour ne plus reparaitre. On trouva tous ses habits et même ses bottes, près de l'eau, et on put lire le nom de "McCarty," qu'il avait tracé sur la neige. Ses vêtements ont été portés à l'une des stations de police, où une foule de personnes se sont portées pour les reconnaître. Mais il paraît qu'il a été impossible de se procurer des renseignements positifs sur l'individu en question, qui est sans doute arrivé tout récemment à Montréal.

Voici maintenant la version de l'*Aurore* :

Dimanche dernier un nommé James Corcoran s'est oté la vie en se jetant dans la marre vis-à-vis l'île St. Hélène. Depuis plusieurs jours il était d'une humeur sombre, mais ne laissait pas douter qu'il commettrait un acte de désespoir semblable. Il était veuf et laisse une petite famille.

## ANGLETERRE.

*Banquet offert à Londres à sir Henry Pottinger.*—Le 11 décembre, à Merchant Tailors'-Hall, hôtel de la corporation des marchands tailleurs de la Cité, un banquet par souscription a eu lieu en honneur de sir Henry Pottinger, le célèbre ex-plénipotentiaire britannique en Chine. Le menu de ce festin-monstre nous a rappelé par sa profusion les repas charités par Homère et les noces de Gamache. A voir ces innombrables légions de mets, destinés à être ingurgités par 330 estomacs seulement, on aurait pu penser qu'il s'agissait de 330 estomacs titanes.

A ce banquet offert par les négociants de la Cité de Londres qui trafiquent avec la Chine et les Indes-Orientales, se trouvaient plusieurs membres du cabinet actuel et du cabinet whig, un grand nombre de membres des deux chambres et l'élite du monde commercial et financier.

M. John A. Smith, qui fait partie de la chambre des communes, présidait l'assemblée. A sa droite était sir Henry Pottinger, le marquis de Normanby et lord Palmerston; à sa gauche, sir James Graham et lord Aberdeen.

Après les toasts d'usage porté à la reine, au prince Albert, à la famille royale, et un autre à l'armée et à la marine, le président a proposé la santé de sir Henry Pottinger. Elle a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements. Le président, après avoir passé en revue la brillante et utile carrière de sir Henry, a remarqué avec raison que les relations établies avec la Chine par la force des armes britanniques, sont un événement qui fera époque dans l'histoire, et ne sera pas moindre dans ses conséquences que la découverte du cap de Bonne-Espérance ou que celle de l'Amérique.

Sir H. Pottinger a répondu au toast du *chairman* avec beaucoup de modestie. Il a laissé le mot dans le clair-obscur, en attribuant à la marine et à l'armée la plus belle part des avantages obtenus en Chine. "Être allé à Nankin, a dit sir Henry, est l'événement le plus extraordinaire dont l'histoire ait conservé le souvenir. L'expédition a triomphé de difficultés matérielles que les Chinois eux-mêmes croaient absolument insurmontables. Lorsque les forts de la Bogue, à l'embouchure de la rivière, furent réduits au silence par la bravoure de nos troupes, le gouverneur de Nankin, je le sais de source certaine, écrivit à l'empereur pour lui dire d'être sans inquiétude, que l'expédition n'arriverait pas jusqu'à lui."

Sir Henry Pottinger a parlé, dans son discours, du traité conclu avec la Chine. Dans son opinion, il comprend tout ce qui peut être utile au Céleste Empire et à la Grande-Bretagne. Il y a naturellement réfléchi depuis qu'il est de retour en Angleterre. Il ne voit pas qu'il y ait lieu d'y faire des changements, au moins en ce qui concerne les dispositions fondamentales.

Sir Henry n'est pas d'avis qu'on abandonne Hong-Kong malgré son insalubrité qui, selon lui, n'est que momentanée. Ceux qui préfèrent Chusan

oublient que cette île, peuplée de soixante mille habitants, est située au milieu d'un archipel qui en contient un million par lesquels l'établissement anglais serait constamment menacé.

Le discours de sir Henry dément le bruit qui s'était répandu touchant des erreurs graves dans le traité, attribuées à la duplicité chinoise. Voici ce qui a donné lieu à cette rumeur : sir Henry Pottinger a publié un abrégé du traité; les Chinois l'ont publié tout entier. Le texte chinois a été traduit en partie, et de plus mal traduit. Lorsqu'on a comparé le document publié par sir Henry avec celui qu'on croyait être une traduction fidèle du chinois, on a constaté des différences et des omissions, dont quelques-unes étaient en effet, très importantes. En réalité, selon sir Henry, il n'y a pas eu de déception de la part des Chinois : dans l'une et l'autre langue, le traité stipule absolument les mêmes choses."

## ESPAGNE.

—Les journaux de Madrid, du 8 décembre, annoncent que le cabinet se préparait à présenter aux chambres le budget et un nouveau système d'impôts. La taxe sur les propriétés foncières devait, dit-on, être augmentée. Le pays était tranquille. Le second des fils de Zurbano avait été fusillé comme le premier, mais leur père avait continué à échapper à toutes les recherches. Les correspondances anglaises annoncent que le mariage de la jeune reine Isabelle avec le comte de Trapani, de la famille royale de Naples et de Sicile, est définitivement arrêté. Les journaux de Londres annoncent aussi que le général Espartero était dangereusement malade dans son hôtel de Abbey-Lodge, Régent's-Park. On attribuait cette maladie à la rigueur de la saison.

## AMÉRIQUE.

—S'il faut en croire un passager qui est arrivé hier de la Havane à New-York, par la voie de la Nouvelle-Orléans, il n'y aurait que mensonge dans la nouvelle du Mexique que nous avons empruntée avant hier aux journaux du Texas. "Il n'y a pas eu la moindre bataille entre Santa-Anna et Parélds, dit ce voyageur; aux dernières dates Santa-Anna était sur la route de Puebla, à 18 lieues de Mexico, et avait sous ses ordres un nombre considérable de troupes. Parélds était dans le voisinage, avec une armée indisciplinée, sur laquelle il ne pouvait pas compter. A Vera-Cruz, les sympathies de la population étaient revenues à Santa-Anna. Un chef de guerillas, nommé Conobio, avait ravagé les propriétés de Santa-Anna, brûlé les maisons et détruit dix mille têtes de bétail. On pensait que l'intention de Santa-Anna était de se repêcher sur Vera-Cruz, et, là, de prendre l'offensive pour reconquérir le fauteuil présidentiel."

Nous ne savons pas jusqu'à quel point méritent confiance les dires de ce passager, dont le nom n'a pas été révélé par le journal qui s'en est fait l'écho. Il nous paraît étrange, d'ailleurs, que l'on ne donne pas la date des nouvelles qu'il apporte du Mexique; nous sommes étonnés aussi que les journaux de la Nouvelle-Orléans ne disent rien de ces nouvelles, dont nous ne contestons pas cependant la véracité, car nous avons nous-mêmes ajouté peu de foi aux récits des journaux texiens.

—Par le brick *Haïti* nous avons reçu des journaux de Port-au-Prince du 31 décembre. Voici ce que nous lisons dans le *Manifeste* :

La chronique du jour, c'est une reproduction, une nouvelle édition de l'He d'Ébe, la résurrection politique des Hérards et leur présidentielle réapparition sur nos plages; charlatanisme, jonglerie politique, lunatique rêverie de quelques esprits égoïstes, dans le but seulement de jeter l'inquiétude et l'alarme dans les familles et de porter le plus d'obstacle possible à la paix publique dont la consolidation serait le coup de mort de leurs ambitieuses espérances. C'est, du reste, l'expédition réactive dont ils se servent depuis long-temps et qui ne tardera pas à tomber dans le rassis, par le trop fréquent usage qu'on en a fait.—Tantôt c'est un campement nouveau sur un des points du territoire; tantôt c'est une ville qui brûle; tantôt c'est un commandant de place qui tombe sous le poignard de l'insurrection; enfin mille autres inventions dont la traduction finale est qu'il ne peut y avoir de sécurité sous le régime actuel, et que le régime antérieur de loi martiale, d'emprisonnement, de décapitation et de fusillade était le meilleur.

Aujourd'hui, comme nous le disions, c'est la réapparition présidentielle des Hérards, et avec cela cent autres fables tout aussi extravagantes les unes que les autres.

Nous ne le dissimulons point, et nous ne nous départirons pas de notre franchise à cet égard, le gouvernement actuel a commis quelques fautes dont il aurait pu se garder; il en pu ne pas se laisser aller à cette prodigalité de grades que le gouvernement déchu répandait dans la pensée de corrompre et de s'entourer de partisans.—et que lui ne l'accorde que dans une fausse croyance de donner satisfaction aux ambitions déjà déchainées par l'ancien gouvernement; mais il est indéniable que cette faute et celles qu'on pourrait reprocher au gouvernement actuel, sont la conséquence du système de dupes et de pernicieuse corruption du gouvernement incendiaire qui a livré ce pays à de si terribles déchirements.

Par une proclamation, le Président Guerrier invita les Haïtiens, exilés de la partie septentrionale ou espagnole de l'île, à venir chercher asile chez leurs frères du sud qui leur accordent tous les droits de nationalité. Même appel est fait aux *jaunes* et aux *noirs* de tous les pays, dont Haïti est la vraie patrie. Une ordonnance législative décrète l'organisation d'un conseil d'état et laisse le choix de ses membres au Président.

## LES DEUX FRÈRES.

Les sibilustiers, commandés alors par des hommes extraordinaires, faisaient trembler la moitié du monde. Ils formaient une véritable puissance maritime, puissance à part et mystérieuse, dont les moteurs étaient invisibles, dont le centre était insaisissable, et dont l'action se faisait sentir sur toutes les mers; leurs flottes rançonnaient la marine des nations les plus puissantes, déjà ils avaient ruiné l'Espagne, dévasté les deux Amériques, et continuaient à se livrer à ces brigandages prodigieux qu'on peut à peine croire aujourd'hui. L'amour de la destruction semblait lutter en eux avec la soif de l'or, et quelquefois même était plus puissant. Pour en donner une idée, un jour, après avoir pris d'assaut, en Amérique, une ville espagnole de quinze à dix-huit mille âmes, ils firent un feu de joie de bois de Sandal, d'aromates et d'autres objets précieux, et je ne sais combien de millions se dissipèrent en fumée. C'était à leur avis la plus noble manière de célébrer leur victoire. Du reste, ces hommes réunis de toutes les nations, et pour la plupart le rebut de la société, observaient entre eux un esprit d'ordre et de subordination qui aurait paru devoir être incompatible avec leurs habitudes farouches et indépendantes.

Bruno Du Casse, robuste, intrépide, n'ayant plus rien à perdre ni rien à craindre, après avoir rompu tous les liens qui pouvaient l'attacher à la société, ne tarda pas à devenir un des sujets les plus brillants de cette troupe déterminée, dont la plupart des membres eussent pu passer pour des héros, si leur courage eût eu un objet légitime. A peine exercé au maniement des armes, il prit, lui dixième, et la hache au poing, une frégate espagnole. Mais il fallait au courage ambitieux de cet homme quelque entreprise extraordinaire. Tourmenté du désir de se tirer de la foule, il tenta un coup d'éclat qui paraît à peine croyable, quoiqu'il soit attesté par des mémoires dignes de foi; un jour donnant la chasse avec une chaloupe canonnière à un gros bâtiment marchand, après avoir joint le navire, il ordonne à ses gens de se tenir dans la chaloupe, et se jette seul à l'abordage tenant à la main un pétard incendiaire, et menaçant de faire sauter le navire. L'équipage frémissant, se rendit, et Bruno donna le signal à ses camarades qui n'eurent qu'à prendre possession du navire qu'il avait pris à lui seul. Il parut dès lors à ses camarades comme un homme extraordinaire, et il devint bientôt un des chefs les plus renommés de cette troupe formidable.

Ce qui est remarquable, c'est qu'il prit au milieu de ses brigandages des habitudes d'ordre, de régularité, d'économie, de conduite qui, dans la maison paternelle, avaient paru incompatibles avec son caractère. La discipline maritime, observée à bord des bâtiments de ces pirates aussi sévèrement que sur quelque navire que ce fût, avait dompté cet esprit fugueux. Malgré les actes sanglants, et fréquemment répétés auxquels l'entraînait un genre de vie si criminel, il manifestait dans ses relations privées et jusque dans ses pirateries des habitudes humaines, douces et paisibles, et malgré les exemples de licence effrénée dont il était entouré, il ne se livrait à aucun de ces vices auxquels la première fougue de la jeunesse l'avait d'abord emporté. Enfin, cet homme était un abîme de contradictions; mais ceux qui ont étudié le cœur humain, savent combien ces sortes de contradictions y sont fréquentes.

Comme s'il eût eu le pressentiment du brillant avenir qui lui était réservé, il consacrait aux études les plus sérieuses et les plus approfondies de la navigation et des sciences qui s'y rattachent, les loisirs que lui laissaient ses expéditions. En sorte que, joignant à la pratique l'étude de la théorie, ce redoutable forban devint en même temps un habile marin, et l'homme de mer le plus expérimenté que possédassent les sibilustiers.

Un dernier trait de son caractère, c'est qu'au lieu de dépenser en débauches et en parties de plaisirs, comme ses camarades, ce qui lui revenait de ses prises, il le réalisait prudemment; et c'est ainsi que dans le cours de quelques années il plaça sous différents noms, dans diverses banques de l'Europe, jusqu'à trois cent mille piastres, qui ne furent que le fondement de son immense fortune. Nous devons ajouter que plus tard il répara autant qu'il lui fut possible, ce qu'il y avait défectueux dans l'acquisition de ses premières richesses, et que le reste fut acquis légitimement.

Nous ne le suivrons pas dans toutes ses expéditions qui le signalèrent dès lors à la marine de Louis XIV comme un homme qu'il fallait acquiescer; car les puissances européennes ne pouvant se débarrasser des sibilustiers par la force, cherchaient à les gagner par les brillantes promesses. Quant à Du Casse, il avait rejeté toutes les offres qui lui avaient été faites, et comme son nom n'était que trop connu dans le Nouveau-Monde, de grandes sommes étaient promises à quiconque le livrerait mort ou vif. Rien n'égalait le désir de le détruire, si ce n'est la terreur qu'il inspirait; mais jusqu'à lors les attaques et

les poursuites n'avaient tourné qu'à sa gloire. Un événement néanmoins vint interrompre pour quelque temps ses succès, et changer entièrement le cours de ses destinées.

Un jour, sur une frêle embarcation où il n'avait avec lui que cinq hommes, il eut l'audace de courir près de terre sur un navire richement chargé. Le navire n'a que le temps de lâcher une bordée sur la chaloupe, mais si à propos qu'il la coule. Trois des forbans échappés à la mort, cherchaient en nageant à gagner le rivage, mais un canot mis aussitôt à la mer recueillit ces brigands que l'on voulait avoir le plaisir de pendre à la grande vergue. Bruno, malgré sa résistance et une lutte opiniâtre, fut pris, garrotté, et hissé sur le pont, où il subit un interrogatoire. Quelques papiers qu'il avait sur lui firent soupçonner qui il était, enfin il se nomma. Ses deux camarades furent pendus; pour lui, le capitaine trop heureux d'une telle prise, voulut l'emmener en Europe, et le fit mettre à fond de cale, les fers, aux pieds et aux mains.

Le navire continua sa route, et était déjà en vue des côtes du Portugal, lorsqu'il fut atteint par un corsaire barbaresque, d'une artillerie et d'un équipage formidables. L'équipage chrétien, mêlé d'Espagnols et de Portugais, se battit avec courage mais il était bien inférieur en nombre. Le capitaine, désespéré, voulait mourir plutôt que de se rendre, et l'objet le plus précieux de sa cargaison, le motif de sa résistance acharnée, c'était le capitaine Du Casse. Cependant le canon des Algériens foudroya le navire, la ruine est inévitable et prochaine. Le capitaine Espagnol descend auprès du sibilustier, et lui propose de combattre, lui offrant pour prix sa liberté. *Vraiment, dit Bruno, vous me faites plaisir, je m'ennuyais dans ce taudage de ne pas m'en mêler un peu.* L'Espagnol lui demande la promesse de ne point chercher à s'échapper avant qu'on soit au port, Du Casse la donne, ses fers tombent, et le sibilustier se précipite sur le pont le sabre à la main.

Il fit des prodiges de valeur, mais il était trop tard. Les Turcs, lancés à l'abordage, inondaient déjà le navire. Vainement Du Casse travailla comme il avait coutume de faire, au milieu de ces mécréants, vainement, après s'être fait de leurs cadavres une espèce de rempart, il se battit encore longtemps après que le reste de l'équipage était mort ou prisonnier; il lui fallut céder au nombre, épuisé, comme il l'était, de fatigues et de blessures, et un moment plus tard, il se retrouva dans la cale, chargé de chaînes, à la même place qu'auparavant, ayant à ses côtés le capitaine enchaîné comme lui.

Le corsaire regagna paisiblement Alger; les prisonniers furent mis en vente, et Du Casse et le capitaine espagnol que la communauté de misères avait eu peu de jours liés d'une étroite amitié, furent vendus à différents maîtres. Le sibilustier, connu pour ce qu'il était, et qui avait appris aux Algériens dans le combat à le connaître, fut étroitement resserré, et soumis par son maître aux traitements et aux travaux les plus durs. Mais ni les travaux les plus pénibles, ni les mauvais traitements ne pouvaient dompter cet homme énergique. Un mois ne s'était pas écoulé, que déjà il avait ourdi trois tentatives d'évasion qui avaient mis toute la ville en émoi. A chaque fois il fut blessé et repris, et enfin on le jeta dans un cachot où le mauvais air et le manque de nourriture réduisirent en quelque temps cet homme robuste à l'état d'un squelette vivant. Son maître le considérant comme un homme intraitable, et ne comptant guères en obtenir de rançon, malgré les offres que Du Casse avait faites, n'appela même pas de médecin, pensant que le captif dépérirait peu-à-peu et ne tarderait pas à mourir. Cependant au bout de cinq mois la force de sa constitution lutait encore; mais sa vie, qu'il sentait s'éteindre chaque jour, n'était qu'une longue et douloureuse agonie; et comme toutes ses richesses placées en différents lieux, sous des noms empruntés, ne pouvaient lui offrir aucune ressource, dans la position où il se trouvait, il ne lui restait plus qu'à attendre la mort qui semblait ne pas être éloignée.

*Suite et fin au prochain numéro.*

— ❦ —  
Histoire de la robe de Jésus-Christ, conservée dans la cathédrale de Trèves, par J. Marx, professeur du grand séminaire, approuvée par monseigneur l'évêque de Trèves, ouvrage traduit de l'allemand, par M. Ch. Wayant, vicariaire de l'église Notre-Dame de Metz; à Metz, chez Palloz et Rousseau, et à Paris, chez Saugnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64; in-12, de 152 pages. Prix. 1 fr. 25 c.

La robe de N.-S. Jésus-Christ est sans doute la plus précieuse des reliques; mais plusieurs églises se disputent l'honneur de la posséder. On pourrait douter de l'authenticité du saint dépôt que chacune d'elles conserve, s'il était prouvé que le Christ n'avait qu'une seule robe. Toute la difficulté serait à quelle église appartient aujourd'hui

la robe sans couture que le Sauveur du monde portait le jour même du crucifiement, et qui fut tirée au sort par les soldats. M. Marx ne doute pas que cet insigne honneur ne soit échu à la ville de Trèves, et il appuie sur cette assertion sur des faits historiques et des considérations archéologiques du plus haut intérêt; il réfute ou invoque, selon le besoin, les conjectures de quelques écrivains du moyen-âge, et conduit son travail, à l'aide de la tradition, jusqu'en 1196. Depuis cette époque, sa tâche est facile, car il n'a plus qu'à décrire les différentes expositions qui se sont succédées jusqu'à nos jours, et à raconter les différends auxquels donna lieu, à la fin du 17<sup>e</sup> siècle et au commencement de celui-ci, la possession de la sainte robe.

Ce livre, le plus complet que l'on pût désirer sur cette matière, atteste chez l'auteur un vrai talent de critique et une solide érudition. Aucun des points qu'il était possible d'éclaircir n'a été négligé, et les conjectures mêmes auxquelles il a fallu nécessairement se livrer, présentent tous les caractères d'une démonstration. Nous remercions M. Wayant, d'avoir fait passer dans notre langue une *Histoire* où la science ne brille pas moins que la piété, et dont la lecture offre un véritable intérêt.

## VARIÉTÉS.

Un écrivain spirituel suppose que l'on entendit un jour un grand bruit dans la bibliothèque d'un homme riche. C'étaient les livres eux-mêmes qui, profitant de l'absence de leur maître, étaient sortis de leurs rayons, et tenaient ensemble la conversation suivante:

*Un in-quarto* (d'une voix sonore, quoiqu'un peu cassée.)

Avouez, mes amis, que nous jouons ici un rôle bien superflu. Celui qui nous possède fait enlever de temps en temps par ses domestiques la poussière qui nous déshonore; mais jamais il ne nous touche du bout du doigt, et s'il vient par hasard ici, c'est pour nous montrer à ses amis, non pour nous lire lui-même.

*Un in-folio* (d'une voix qui retentit dans toute la chambre.)

Vous avez bien raison, cher compagnon, et je m'indigne comme vous du repos auquel nous sommes condamnés. Croyez-vous que depuis dix ans je n'ai pas changé de place? j'avoue que je ne suis pas facile à remuer, et que les livres d'aujourd'hui sont plus élégans et plus commodes. Mais est-ce une raison pour abandonner ma vieillesse aux outrages des rats?

*Un livre de philosophie.*

Pour moi, on me fait quelquefois l'honneur de me déplacer, et je reste des mois entiers sur le bureau de Monsieur; mais je n'en suis pas plus avancé; car il ne m'ouvre pas. Pourtant il se pique d'être philosophe!

*Un livre latin.*

Il se pique aussi de savoir le latin et Dieu sait s'il me comprendrait, quand même il me lirait. J'ai appartenu jadis à un homme pauvre et laborieux qui s'est fait un nom par des travaux utiles; alors j'étais feuilleté le jour, j'étais feuilleté la nuit; et cependant je n'avais pour couverture qu'un modeste parchemin. Maintenant que l'on m'a fait l'honneur de m'habiller en veau, je suis couvert de poudre et mangé des vers.

*Un nouveau livre broché.*

Pas-è encore pour vous, livres antiques, qui figurez à toutes les ventes depuis l'invention de l'imprimerie: on vous lit deux fois par siècle, mais enfin l'on vous lit. C'est moi qui suis à plaindre: mon papier humide sent encore la presse, et déjà jelanguis dans un coin obscur. Cependant j'ai été présenté à Monsieur, par mon père en personne, et même l'on peut lire sur ma première page: *offert par l'amitié*. Eh bien, non-seulement je ne suis pas lu, mais je ne suis pas même coupé.

*Plusieurs livres.*

Cet homme ne lit rien.

*Un in-12.*

Pardonnez-moi; car il me lit tous les soirs, et je fais ses délices, quoique je ne sois qu'un roman mal écrit où la fadeur des sentimens se mêle à l'in vraisemblance des faits.

*Un in-18* (d'une voix très-sigue.)

Et moi aussi, je suis un des favoris de notre maître.

*L'in-folio.*

Quel est ce nain?

*L'in-18.*

J'ai l'honneur d'être une compilation de citations et d'anecdotes: c'est moi qui fournis à Monsieur tout son esprit. Il m'apprend par cœur le matin, et le soir, il me récite.

*L'in-folio.*

Voilà donc l'usage qu'il fait de tous ces trésors!... Que d'hommes pourraient devenir instruits et spirituels, qui ne sont toute leur vie que des ignorans et des perroquets!

## AVIS.

ON a besoin à St. GEORGE d'un MAITRE-D'ÉCOLE capable d'enseigner l'arithmétique et la grammaire française avec les premiers élémens de l'anglais. Un MAITRE marié dont la femme pourrait aussi faire l'ÉCOLE serait préféré.

St. George, 13 janvier 1845.

## A V E R T I S S E M E N T.

Un nommé WILLIAM BURKE, ayant obtenu de moi, l'an dernier, un Écrit qui l'autorise à collecter de l'argent pour construire une chapelle catholique à Missi-kouibay, je prévient le public que je lui retire toute autorisation à cet effet, et qu'en conséquence on n'ait à lui rien donner jusqu'à nouvel ordre.

J.-B. A. BROUILLET, *Ptre.*

## A D V E R T I S E M E N T.

A person named WILLIAM BURKE, having obtained from me, last year, a WRITING authorising him to collect money to build a catholic chapel at Missi-kouibay, I warn the public that I have taken from him all authority to that effect and consequently, that no person should give him any money till he receives new orders.

J.-B. A. BROUILLET, *Priest.*

N. B.—The writer of this Notice request that the Editors of catholic papers in the United-States and Upper-Canada will copy this notice *gratis* as long as they will judge it necessary.

## A V E N D R E,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,  
LE CALENDRIER POUR 1845.

Prix: £1 la grosse; 2 schellings la douzaine.

## A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.

S'adresser à l'Évêché.

## ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE, DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA  
LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

## PROPOSITIONS

POUR IMPRESSION ET RELIURE

DES JOURNAUX et l'APPENDICE dans les langues Anglaise et Française, de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, pour la présente Session, sont reçues à ce Bureau, par le COMITÉ PERMANENT sur les Impressions, en aucun tems avant le premier jour de Février prochain, à DIX heures, A. M.

ALFRED PATRICK,

*Greffier des Comités.*

Chambre du Comité, No. 3.

Assemblée Législative,  
14 décembre 1844.

Les propositions doivent être scellées et marquées, "Propositions pour impressions."

Les journaux de cette cité sont priés d'insérer l'annonce ci-dessus d'ici au 1<sup>er</sup> Février.

## AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBILARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1<sup>re</sup> insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7½d.  
Dix lignes et au-dessous, 1<sup>re</sup> insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1<sup>re</sup> insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, P<sup>TRE</sup>.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, P<sup>TRE</sup>.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.